

Les nouvelles coopératives

par JACQUES DEFOURNY *

En Belgique comme dans la plupart des pays occidentaux, on assiste depuis une dizaine d'années à un étonnant renouveau coopératif.

Pour présenter ce phénomène, nous reprenons ci-après deux de nos textes déjà publiés par ailleurs mais qui traduisent assez bien deux moments distincts de l'histoire encore courte mais dense des nouvelles coopératives dans notre pays : le premier, écrit il y a sept ans, se veut une approche systématique de la nouvelle coopération à un moment où celle-ci connaît un « effet de mode » et fait l'objet de débats passionnés ; le second, plus récent, propose un bilan provisoire alors que se précisent les structures du mouvement et les principaux défis à relever.

LES NOUVELLES COOPÉRATIVES, ESPOIR POUR LA WALLONIE ?

(1982) ¹

C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que le monde occidental traverse une profonde crise structurelle. On parle même d'une crise de civilisation. Parmi les valeurs les plus ébranlées, le travail, pilier de tant de sociétés humaines, connaît une triple remise en question : économique car nos économies sont de moins en moins capables d'offrir un emploi à

* Maître de conférences à l'Université de Liège et Coordinateur du Département d'Économie coopérative et sociale du CIRIEC.

¹ Ce texte est paru dans le n° 1982/6 de la revue *Wallonie* du Conseil économique

tous ceux qui en désirent, culturelle parce que le travail dans ses formes modernes (parcellisation, hiérarchisation, répétitivité des tâches) a perdu beaucoup de son sens, écologique enfin dans la mesure où de nombreux travaux contribuent à la destruction de notre environnement naturel et à l'épuisement accéléré des ressources terrestres.

Dans ce contexte, l'aggravation de la crise économique a servi de détonateur pour l'explosion de toute une série de formes alternatives d'entreprises. En effet, l'obligation de créer ou de sauver soi-même son emploi si on ne veut pas se résoudre au chômage ou accepter un travail peu satisfaisant, amène de plus en plus de personnes à prendre effectivement des initiatives et à se lancer, en groupes généralement restreints, dans des expériences diverses que l'on approche en parlant d'alternatives, de nouvelles coopératives, de nouveaux entrepreneurs, etc.

Ces termes visent à signifier qu'en plus de création d'emplois, il s'agit d'expérimenter de nouvelles conceptions de l'entreprise :

- quant aux critères de gestion (recherche de viabilité économique plutôt que d'un profit maximum) ;
- quant aux modes de gestion (tendance à l'autogestion et à la responsabilité collective) ;
- quant aux rapports entre travailleurs (tendance à la solidarité et à des formes d'égalité) ;
- quant aux choix des produits et des services offerts (recherche de besoins perçus comme véritables, non artificiellement créés) ;
- quant aux choix des techniques de production (redécouverte de l'artisanat et des métiers, recherche de méthodes respectant l'environnement naturel ainsi que le client) ;
- quant aux relations avec l'environnement social (tendance au service de populations locales).

Il est évident que ces différents éléments ne se retrouvent pas de la même façon ni au même degré dans toutes les nouvelles formes d'entreprises. Mais la recherche d'un « autrement » sur au moins un des plans énumérés ci-dessus, témoigne de ce qui fait l'unité de cette grande diversité : la volonté de redevenir acteur de sa vie en reprenant pouvoir sur certains aspects de celle-ci, en particulier le travail.

A. Terminologie

On fait de plus en plus souvent référence au développement d'« entreprises alternatives » ou plus simplement d'« alternatives ». D'ailleurs,

l'association qui se propose de jouer le rôle de rassembleur en Wallonie a pris le nom de Solidarité des Alternatives Wallonnes. Il est vrai, comme le montrent les lignes précédentes, que ce terme permet d'embrasser l'ensemble du phénomène. Personnellement pourtant, je n'aime pas ce vocable car il définit par opposition à quelque chose ou à quelqu'un, c'est-à-dire de façon négative. Il ne porte aucun projet constructif.

L'expression « nouveaux entrepreneurs » quant à elle me paraît ex primer trop peu la rupture avec le système dominant. Elle semble désigner un nouveau jaillissement de l'esprit d'entreprise venu en droite ligne de la révolution industrielle. Or, comme on l'a suggéré plus haut, la recherche du changement est souvent très nette.

Reste enfin l'expression « nouvelles coopératives ». Certes, le statut juridique de société coopérative, adopté par le plus grand nombre, ne l'est pas par tous. De même, beaucoup ne se réfèrent pas explicitement à la doctrine coopérative. Cependant, cette dernière exprime assez fidèlement l'essentiel du phénomène : en effet co-opérer, c'est agir, être acteur, non pas seul mais à plusieurs, en essayant de démocratiser avoir, pouvoir et savoir. Les grands principes coopératifs, directement inspirés de la Charte des Pionniers de Rochdale, vont d'ailleurs dans le sens des éléments alternatifs cités plus haut². Dès lors, à moins que l'on invente un nouveau terme, il me paraît souhaitable de parler de nouvelles coopératives au sens d'entreprises créées dans la ligne d'une nouvelle coopération mais pas toujours structurées sous la forme juridique coopérative³.

B. Formes et ampleur du phénomène

Il est extrêmement difficile sinon impossible de cerner de façon précise une réalité aussi récente et aussi mouvante que la nouvelle coopé-

² Les six principes retenus par l'Alliance Coopérative Internationale en 1966 lors de son XXIII^e Congrès sont les suivants :

1. Adhésion libre et volontaire (principe de la porte ouverte) ;
2. Organisation démocratique sur base du principe « un homme, une voix » ;
3. Limitation de l'intérêt payé sur le capital social de la coopérative ;
4. Distribution équitable, décidée par les membres, des excédents ou bénéfices résultant d'opérations de la coopérative ;

5. Education aux principes et aux méthodes de la coopération ;
6. Coopération entre les coopératives aux niveaux local, national et international ;

³ Les appellations « tiers-secteur » ou « économie sociale », souvent aussi utilisées, ne conviennent pas car elles recouvrent des réalités beaucoup plus vastes que notre sujet (notamment les mutuelles et les coopératives traditionnelles). Quant à l'expression « entreprises collectives », lancée par *Autrement* mais moins employée, elle risque fort dans l'opinion publique d'être rapprochée de « collectivisme ».

ration. Cependant, pour donner une idée de ses formes et de son ampleur, on peut suggérer qu'elle se développe dans trois lieux privilégiés⁴.

1. La petite ou moyenne entreprise menacée de fermeture

Il arrive que, pour sauver leurs emplois, les ouvriers tentent de reprendre ensemble l'entreprise. Les premières expériences de ce type en Wallonie datent des années 75-76. Certaines se sont soldées par des échecs plus ou moins importants dus à diverses raisons qu'il serait intéressant d'étudier⁵ : ainsi par exemple, après une longue lutte, la coopérative issue de l'ancienne société Salik à Quaregnon a dû finalement abandonner toute activité. Le cas des poéleries Somy à Couvin est plus délicat. En auto-production pendant deux ans, elles ont ensuite été rachetées par une société privée classique mais elles conservent certaines traces du système mis en place par les travailleurs. De cette première période subsistent surtout les Textiles d'Ere près de Tournai où les effectifs de la coopérative sont passés de 48 à 150 en cinq ans, les Sablières de Wauthier-Braine constituées en société anonyme mais où les deux organismes apporteurs de fonds (S.N.I. et C.O.B.) acceptent en fait une autogestion journalière par la dizaine de travailleurs, et enfin le Balai Libéré, coopérative de nettoyage des bâtiments de l'U.C.L. occupant une centaine de personnes. Dans ce dernier cas cependant, ce sont d'importants conflits avec la direction plutôt qu'une menace de faillite qui ont amené la reprise de l'activité par les travailleurs.

Ces entreprises pionnières ont été et restent surtout soutenues par le mouvement ouvrier et les syndicats chrétiens, et plus précisément par la Fondation André Oleffe. Cependant, dans les deux dernières années, d'autres expériences du même genre ont vu le jour avec un soutien syndical tantôt F.G.T.B. tantôt C.S.C. Ainsi sont nées la coopérative Socomef (ancienne entreprise Thomson de construction de brûleurs) à Theux, celle de Masy-Marbres (anciennes marbreries Dejaiffe) près de Gembloux, le Garage de l'Enclume (ex-Dieudonné) à Liège, la coopérative Résimobil (construction de caravanes résidentielles) à Marloie près

⁴ Ce classement est en partie inspiré de la revue *Autrement* qui participe largement à l'animation de la nouvelle coopération en France. Voir : « Et si chacun créait son emploi », *Autrement*, 20/1979 et « Dix heures par jour (avec passion) », *Autrement*, 34/1981.

⁵ Ces échecs peuvent difficilement constituer des arguments à l'encontre de la formule coopérative. En effet, celle-ci n'a fait qu'échouer là où une entreprise classique avait aussi échoué. De plus, les conditions de départ, héritées de l'entreprise défaillante, hypothéquaient probablement en partie les chances de l'expérience coopérative.

de Marche en Famenne tandis que des tentatives de reprise en coopérative sont en cours aux anciennes usines Martin-Frères (produits textiles) à Verviers et aux Galeries Anspach (grande distribution) à Namur.

2. La petite entreprise créée ex nihilo dans un secteur traditionnel

C'est le lieu où la multiplication des nouvelles coopératives est la plus rapide. En effet, à quelques expériences déjà anciennes comme Terre à Vivegnis (récupération et retraitement de papiers et vêtements) et la Poudrière à Bruxelles (récupération, déménagements, production agricole) où, de part et d'autre, se pratique une autogestion très poussée avec près de soixante personnes, viennent de s'ajouter en l'espace de deux ou trois ans au moins cinquante petites entreprises mises sur pied collectivement par une moyenne de trois à cinq personnes et constituées pour la très grande majorité en sociétés coopératives. Leurs créateurs favoris sont le secteur du bâtiment, l'agriculture, l'imprimerie, la menuiserie-ébénisterie, la restauration et le petit commerce d'alimentation. Chacun de ces secteurs compte en effet plus de cinq entreprises.

La liste des nouvelles coopératives de cette catégorie s'allonge de semaine en semaine car de nombreux projets sont en cours de réalisation à travers toute la Wallonie.

3. Le secteur tertiaire supérieur

On trouve dans cette dernière catégorie des petits groupes de personnes très qualifiées qui offrent des services spécialisés. Les maisons médicales y sont les plus nombreuses mais, de façon plus significative, on note également des coopératives comme S.T.A. à Chimay qui rend des services commerciaux, techniques et administratifs et qui est passée de 3 à 24 travailleurs en moins de six ans. La coopérative Alico à Liège fait de la comptabilité et de la gestion et, comme le Chantier Coopératif à Nivelles ainsi que la Fondation Oleffe à Bruxelles, elle aide à la création d'autres petites entreprises autogérées. On mentionnera encore à titre d'exemples une coopérative d'architectes, Coop-Arch à Bruxelles et la toute jeune coopérative Microselect à Liège qui, en micro-électronique, effectue des études et assure la réalisation de prototypes. Enfin, dans la mesure où il s'agit d'activités « de pointe », on peut sans doute classer ici les quelques

entreprises ou semi-entreprises collectives, comme Alternative à Biercée, qui travaillent dans le domaine des énergies douces, principalement le solaire.

Au total, on peut estimer que Bruxelles et la région wallonne comptent au moins trente centres de médecine de groupe et une petite vingtaine d'autres nouvelles coopératives dans le tertiaire supérieur.

Et le secteur socio-culturel ?

Certains considèrent qu'il faut inclure dans la nouvelle coopération un grand nombre d'associations à buts essentiellement sociaux ou culturels. Pour illustrer l'importance de ce secteur, on peut citer l'a.s.b.l. Les Grignoux à Liège dont les différents groupes rassemblent plus de mille personnes. Pour donner une idée de sa diversité, il suffit de dire qu'il contient aussi bien des a.s.b.l. comme l'Oasis à Wavre qui offre notamment un service d'alphabétisation aux immigrés, que des associations de fait comme celle qui organise la Fête des Fous à Sainte-Walburge-Liège sur base d'une expérience originale de démocratie locale.

Il est vrai que ces associations vivent souvent les valeurs fondamentales de la coopération et que beaucoup d'entre elles ont une problématique d'innovation sociale ou culturelle, c'est-à-dire de recherche d'alternatives. En ce sens, elles contribuent très largement à diffuser l'esprit de la nouvelle coopération et servent parfois de tremplin pour le lancement d'entreprises coopératives.

Cependant, il s'agit presque exclusivement d'associations sans but lucratif qui offrent des services en grande partie non marchands, en utilisant essentiellement une main-d'œuvre bénévole ou très peu coûteuse (cadres spéciaux temporaires, objecteurs, etc.). On ne peut donc pas véritablement parler d'entreprises ni les envisager comme des solutions alternatives pour l'économie wallonne. Or, cet article s'est placé dans une perspective principalement économique. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance de ces associations, je ne les classe pas parmi les nouvelles coopératives au sens strict.

Les conventions que j'ai choisies ne signifient pas pour autant que tout peut être compartimenté sans la moindre hésitation. Ainsi les Magasins du Monde-Oxfam, a.s.b.l. basée surtout sur du travail bénévole, font sans doute partie du secteur socio-culturel, mais en raison de leur insertion dans les circuits économiques, on pourrait être tenté de les classer

dans le deuxième groupe de nouvelles coopératives. De même, les boutiques de droit, de plus en plus nombreuses en Wallonie, appartiennent en principe au tertiaire supérieur mais elles ne constituent pas de réelles entreprises (bénévolat important, services souvent non marchands, ouverture quelques heures par semaine).

C. Stratégies et logiques de fonctionnement

D'autres typologies sont possibles et permettent d'aborder les nouvelles coopératives sous des angles différents. Celle que François Martou a développée consiste en un classement des nouvelles formes d'entreprises en fonction de la stratégie principale qu'elles sont supposées adopter⁶ :

- la stratégie défensive de l'emploi correspond à la démarche des ouvriers qui reprennent une entreprise en faillite pour garder leur travail ;
- la stratégie défensive de statuts et d'activités du troisième circuit de travail (surtout les cadres spéciaux temporaires) traduit une volonté de survivre au caractère temporaire de l'emploi par le développement de projets de type coopératif ;
- la stratégie offensive pour le pouvoir dans l'entreprise est parfaitement illustrée par l'expérience du Balai Libéré évoquée plus haut ;
- la stratégie offensive pour l'emploi reflète la problématique de toutes les nouvelles entreprises coopératives mises sur pied avant tout pour créer des emplois ;
- enfin, la stratégie offensive pour un autre type d'activité caractérise les organisations qui correspondent à des besoins et à des modes de production alternatifs.

Cette intéressante typologie mériterait cependant d'être quelque peu précisée, surtout en ce qui concerne la cinquième stratégie. Qu'entend-on notamment par besoins alternatifs ? D'autre part, il faudrait admettre, ce qui n'est pas explicite chez l'auteur, que plusieurs stratégies peuvent coexister pratiquement au même degré dans certaines expériences. Ainsi de nombreux groupes lient de façon indissociable les deux dernières stratégies.

⁶ François Martou, « Le développement des coopératives, opportunités nouvelles pour l'emploi ? », contribution aux journées d'études organisées par l'association Futuribles sur le thème « Innovations et emplois nouveaux », Paris, octobre 1981.

Une autre contribution, plus sociologique, est celle présentée par un groupe de réflexion qui a travaillé en 1978 à l'initiative d'un département du Ministère de la Communauté Française⁷. Sans entrer dans le détail des recherches de ce groupe, je retiens simplement ici qu'il discerne au sein de la nouvelle coopération, quatre logiques de fonctionnement : une logique des problèmes qui s'oppose à celle des besoins, une logique de la production en opposition à celle de la consommation, une logique d'auto-nomie collective en alternative à la dépendance institutionnelle vis-à-vis des structures, une logique des solidarités à la place du pluralisme institutionnel.

D. Travailleurs ou usagers

Pour en terminer avec les typologies, il me paraît indispensable en ce qui concerne les nouvelles coopératives, de dépasser les distinctions classiques entre coopératives de production, coopératives de consommation, coopératives de crédit, coopératives agricoles, etc. Pour justifier cette thèse, prenons deux exemples. Les magasins coopératifs traditionnels ont toujours correspondu à des coopératives de consommateurs, mais parmi les nouvelles coopératives, certains magasins ont été principalement créés à l'initiative de ceux qui y travaillent et non de leurs clients. Une bonne illustration est fournie par les Coupiches à Marcinelle où quelques personnes ont décidé de rechercher des produits exclusivement wallons et de les vendre dans le magasin qu'ils ont ouvert à cette fin. Il apparaît clairement que de tels commerces autogérés sont bien plus proches de petites coopératives de production également autogérées que de coopératives de consommateurs. De même, une imprimerie coopérative gérée par ses travailleurs comme l'Atelier à Liège ou la Ciaco à Louvain-la-Neuve n'a pas, dans sa démarche fondamentale, grand-chose en commun avec une imprimerie coopérative traditionnelle où les travailleurs sont de simples employés, les principaux coopératives étant extérieurs à l'entreprise (par exemple un syndicat et une mutuelle). Les appeler toutes coopératives de production masque donc des différences essentielles.

Si l'on veut rendre compte de ce qu'est véritablement la nouvelle coopération, il semble logique de partir des agents qui assument la responsabilité de l'entreprise parce qu'ils sont les principaux coopérateurs : soit qu'ils détiennent la majorité des voix à l'Assemblée générale

⁷ Document de travail non publié sur la nouvelle coopération, Bruxelles, 1979, 27 pp.

ou dans l'organe de gestion désigné par elle, soit qu'ils jouissent de droits plus importants que les autres coopérateurs en vertu de la possession de parts d'un type particulier⁸. Parmi ces agents, on trouve généralement ceux qui ont assumé la fonction déterminante d'entrepreneurs, c'est-à-dire qui ont créé effectivement l'entreprise.

Envisageons à présent le rapport que ces principaux coopérateurs entretiennent avec l'entreprise. S'ils y travaillent, on pourra dire qu'il s'agit d'une coopérative de travailleurs, que celle-ci produise des marchandises ou des services ou bien fasse simplement de la distribution. S'ils utilisent la coopérative sans y travailler, afin d'obtenir des biens, des services ou du crédit, on parlera d'une coopérative d'usagers.

Cette distinction ne prétend pas s'appliquer à la perfection dans tous les cas, mais elle révèle certainement les deux grandes démarches qui caractérisent la nouvelle coopération. Jusqu'il y a peu, elle n'était pas nécessaire parce que la Belgique ne comptait pratiquement pas de coopératives de travailleurs. A présent, il faut parler de travailleurs ou d'usagers pour situer les fondements et l'orientation de la coopérative, puis reprendre éventuellement les distinctions classiques pour préciser la nature de son activité.

E. À la croisée de plusieurs courants d'idées

Si le foisonnement d'initiatives nouvelles a été essentiellement déclenché par la crise économique, il est fondamental, pour comprendre ce phénomène, d'y voir aussi l'expression concrète de plusieurs courants d'idées qui agissent sur notre société à la manière de lames de fond. Certains de ces courants sont très récents, d'autres sont beaucoup plus anciens. Des parentés existent entre plusieurs d'entre eux mais on peut les considérer comme distincts. Tous en tout cas ont au moins un élément en commun avec les nouvelles formes d'entreprises, même si selon les cas, leurs influences respectives peuvent varier fortement. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces courants, à la croisée desquels se trouvent les nouvelles coopératives, sont principalement au nombre de six :

- 1) En premier lieu, je citerai tout naturellement le vieux mouvement coopératif qui, depuis plus de 150 ans, a véhiculé les idées des pionniers de la coopération (R. Owen, C. Fourier, J.P. Buchez, les Pion-

⁸ Dans le cas d'entreprises qui ne possèdent pas le statut juridique coopératif, on considérera aussi les agents qui gèrent effectivement celles-ci.

niers de Rochdale, etc.). Même si nombre de coopératives traditionnelles ont perdu beaucoup de leur dynamisme et de leur originalité de départ, elles ont le mérite d'avoir tenu bon dans un environnement parfois très hostile et d'être restées jusqu'à aujourd'hui les témoins d'un autre projet de société⁹.

2) Dans la foulée de ce premier courant, je vois la veine autogestionnaire de mai 68, la volonté de rendre à l'homme le contrôle de ses conditions de vie, particulièrement sur son lieu de travail. Il s'agit là, comme le dit joliment Henri Desroche, d'« une utopie en quête de sa pratique » tandis que le mouvement coopératif aujourd'hui serait plutôt « une pratique en re-quête de son utopie »¹⁰. Ces expressions laissent bien entrevoir ce que ces deux courants peuvent s'apporter mutuellement, et dès lors l'intérêt qu'il y aurait à jeter un regard plus critique sur certaines attitudes doctrinaires opposant durement coopération et autogestion.

3) Depuis les années soixante, un autre courant s'est manifesté pour développer face à l'anonymat imposé par les grands ensembles (villes, entreprises, etc.) des valeurs communautaires visant à rendre aux relations humaines une plus grande richesse et une plus grande place dans la vie des individus. L'influence de ce courant reste très forte aujourd'hui comme en atteste le regain d'intérêt pour des entités telles que les quartiers et les communautés de base ou le succès d'un terme comme « convivialité »¹¹.

4) Une autre influence évidente aujourd'hui est la vague écologiste. La défense de la nature n'est qu'un aspect de l'écologie si celle-ci se définit plus globalement par la volonté de reconstruire une harmonie entre l'homme et son environnement en respectant mieux l'un et l'autre. L'étendue des domaines abordés par l'écologie est d'ailleurs bien illustrée par les revendications du mouvement écologiste en faveur d'une démocratie politique partant davantage des collectivités locales et en faveur du développement d'initiatives économiques éma-

⁹ Les ouvrages les plus cités pour expliciter ce projet sont sans doute ceux de Paul Lambert, *La doctrine coopérative*, (3^e édition augmentée), Les Propagateurs de la coopération, Bruxelles, 1964, et de Henri Desroche, *Le projet coopératif*, Editions ouvrières, Paris, 1976.

¹⁰ Henri Desroche, « De l'utopie comme champ d'alternatives », *Autogestions*, 1/1980, 9-22.

¹¹ Les livres d'Ivan Illich ont à cet égard joué un rôle important. Voir notamment I. Illich, *La Convivialité*, Le Seuil, Paris, 1973.

nant de ces dernières ou de groupes plus restreints de personnes dans un esprit coopératif¹².

5) Depuis quelques années, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent aussi pour critiquer l'intervention de l'Etat dans toutes les dimensions de la vie du citoyen et pour prôner, surtout en matière économique, une plus grande liberté et un plus grand respect de l'initiative individuelle¹³. Ces idées, caractéristiques de ce qu'on appelle souvent le nouveau libéralisme, ont déjà connu des succès électoraux importants, surtout en Angleterre et aux Etats-Unis. Vis-à-vis des nouvelles coopératives, le mouvement néo-libéral comporte cependant certaines ambiguïtés : les valeurs individuelles qu'il place au premier plan peuvent se développer au détriment de valeurs collectives, telles la solidarité et l'égalité, pourtant tout aussi fondamentales dans la plupart des alternatives.

6) Enfin, au sein même de la gauche, institutionnelle ou non, une réflexion s'est amorcée d'abord en France puis en Belgique sur le projet socialiste qui, selon certains auteurs, reste trop lié aux structures de la société industrielle. Pour l'ère post-industrielle, un nouveau socialisme ou un après-socialisme devrait être construit dans une perspective moins centralisatrice, permettant à l'homme d'accroître au maximum ses espaces de liberté et d'autonomie¹⁴. Très controversées, ces thèses peuvent être comprises soit comme un nouveau courant soit comme une expression renouvelée de l'une des deux grandes traditions du mouvement socialiste : celle qui, par rapport aux perspectives plutôt étatiques, s'est toujours faite l'avocate d'une forte décentralisation des pouvoirs¹⁵.

Les distinctions opérées ci-dessus comportent une part d'arbitraire. De plus, d'autres courants pourraient sans doute être ajoutés. Ainsi par exemple, on devrait peut-être placer sur le même pied que les autres le courant porteur d'idées comme « halte à la croissance » ou « *small is*

¹² « 90 propositions des écologistes », Parti Ecolo, Namur, novembre 1981.

¹³ Voir par exemple Henri Lepage, *Demain, le libéralisme*, Livre de poche, Paris, Pluriel, 1980.

¹⁴ Nous nous contentons de citer ici les deux livres qui ont sans doute fait couler le plus d'encre :

André Gorz, *Adieux au prolétariat (Au-delà du socialisme)*, Editions Galilée, Paris, 1980.

Alain Touraine, *L'après-socialisme*, Editions Grasset, Paris, 1980.

¹⁵ Voir à cet égard le discours de Michel Rocard au Congrès de Nantes du Parti socialiste, le 18 juin 1977.

beautiful » qui, depuis le début des années septante, mettent en question le modèle occidental de croissance et de consommation¹⁶. Mais on peut aussi estimer que ces thèses sont en grande partie reprises aujourd'hui par le mouvement écologiste qui combat le gaspillage ainsi que le gigantisme et leur oppose surtout la recherche du qualitatif.

F. Quel avenir pour les nouvelles coopératives ?

En raison même du nombre et de la diversité des courants formant le terreau où s'enracinent puis éclosent une multitude d'initiatives nouvelles, on est amené à faire trois remarques importantes :

— Le développement potentiel des nouvelles coopératives est certainement très sous-estimé à l'heure actuelle. L'écho important que rencontrent la plupart des idées précitées fait penser qu'une partie non négligeable de la population wallonne peut être attirée par ces nouvelles formes de travail et réincarner effectivement mais d'une autre manière cet esprit d'entreprise dont notre économie déplore tant la disparition. De plus, parce qu'elles sont l'expression, provoquée par la crise, d'idées et d'aspirations profondes, les nouvelles coopératives ne constituent pas des solutions de rechange provisoires qui disparaîtront automatiquement une fois la crise surmontée. Leur enracinement dans l'esprit du temps permet de les considérer comme une nouvelle expérience économique et sociale qui doit certes encore prouver sa viabilité à long terme, mais qui pourrait très bien se développer considérablement dans les prochaines décennies.

— Si les nouvelles coopératives constituent un élément original qui, avec bien d'autres, pourrait contribuer au redressement de la Wallonie, il faut encore que leur développement se structure quelque peu. Leur multiplication anarchique dans des domaines extrêmement divers témoigne certes de leur dynamisme mais aussi de leur fragilité. De fait, sans disposer de statistiques très précises, on peut remarquer que leur taux de mortalité est assez élevé. En d'autres termes, sans étouffer le foisonnement d'idées et d'initiatives qui fait leur force, il serait nécessaire de leur offrir un cadre de supports juridiques, techniques et économiques à l'intérieur duquel elles pourraient se déployer avec plus d'assurance et de rigueur. Plus précisément, il s'agirait surtout de

définir un statut juridique propre aux coopératives de travailleurs, de créer un organisme de financement et d'assistance technique adapté aux besoins des coopératives, et enfin de prendre des mesures pour encourager des groupes de chômeurs et des collectivités locales à mettre sur pied de petites entreprises devant progressivement s'auto-financer. Ces dernières mesures pourraient notamment s'inspirer du programme des initiatives locales lancé en 1971 au Canada et du programme expérimental de création d'emplois communautaires introduit en 1977 par le gouvernement québécois.

— Même si les nouvelles coopératives peuvent très bien être « parraînées » par diverses institutions (syndicats, fédérations coopératives, associations de développement régional, etc.) qui auraient contribué à leur mise sur pied, l'ensemble du phénomène ne saurait être revendiqué par un mouvement quelconque. De toute façon, la plupart des alternatives sont très jalouses de leur autonomie, principe d'ailleurs fondamental de la coopération. En ce sens, l'expression « libre entreprise collective » convient bien pour les démarquer par rapport aux deux doctrines économiques dominantes, bien qu'elle ne prétend pas les définir complètement. Il résulte de ceci qu'une compétition entre des structures existantes pour récupérer un maximum de nouvelles coopératives ne pourrait que déchirer et affaiblir un réseau de créativité et de dynamismes qui, pour conserver et fortifier son originalité, devrait se forger des moyens propres de ressourcement. Il vaudrait donc beaucoup mieux qu'en reconnaissant la spécificité et la richesse de ces expériences, les énergies se rassemblent pour leur permettre d'aller au bout de leurs possibilités.

Tout l'avenir des nouvelles coopératives en Wallonie dépend, à mon avis, d'une large prise de conscience des trois réalités essentielles décrites ci-dessus et des actions qui en résulteront.

Pour terminer, je voudrais répéter combien les lignes qui précèdent ne sont que des éléments d'analyse. Elles ne visent en aucune manière à enfermer les nouvelles formes d'entreprises dans des concepts étriés. Au contraire, j'ai simplement voulu rendre compte de l'ampleur et de l'intensité de ce bouillonnement aux manifestations multiples. La seule vérité en ce domaine est celle qui s'impose lorsqu'on regarde vivre les nouvelles coopératives : dans une Wallonie profondément atteinte de sinistrose, des hommes et des femmes redressent la tête et font le pari qu'un autre avenir est possible.

¹⁶ D. Meadows et al., *Halte à la croissance !* Premier rapport du Club de Rome, 1973. E.F. Schumacher, *Small is Beautiful*, Blond and Briggs Ltd., London, 1973.